

EAU SOLIDAIRE

Des solutions à vos difficultés



l'eau
D'ILE-DE-FRANCE
Source de confiance

LA MARQUE DU

SYNDICAT
DES EAUX
D'ILE DE
FRANCE
SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

QUELQUES REPÈRES EN CHIFFRES



Niveaux de consommation moyens annuels

Le programme Eau Solidaire pour lutter contre la précarité eau

Eau Solidaire est le programme de solidarité du Syndicat des Eaux d'Île-de-France, déployé sous la marque L'Eau d'Île-de-France, en partenariat avec un réseau d'acteurs locaux engagés. Il s'adresse à ceux pour qui l'accès à l'eau dans des conditions justes et soutenables est une difficulté quotidienne.

Le programme intervient à trois niveaux — foyers, habitats collectifs, territoires — en proposant des solutions financières et extra-financières adaptées aux difficultés de chacun.

**Pour aider
chaque individu,**
où qu'il vive, sur
tout le territoire.



Vous rencontrez un problème financier passager...

et vous ne pouvez pas
payer votre facture d'eau ?

DES SOLUTIONS EXISTENT...

- le paiement de votre facture en plusieurs fois
- la mise en place de la mensualisation afin de vous aider à gérer plus facilement votre budget
- des conseils pour maîtriser votre consommation d'eau



**AGISSEZ
RAPIDEMENT**

**EN CONTACTANT
NOTRE CENTRE
RELATIONS CLIENTS
AU 09 69 369 900***

afin d'éviter
des pénalités de retard
de paiement et des
poursuites judiciaires.

*Appel non surtaxé

Vos difficultés financières sont plus sérieuses ?

Des solutions sont proposées par le Service de l'eau



SI VOUS RECEVEZ UNE FACTURE D'EAU

L'AIDE EAU SOLIDAIRE PEUT VOUS AIDER À PAYER VOTRE FACTURE

Contactez votre centre communal d'action sociale (CCAS)*.

Pour en bénéficier, le CCAS* vous demandera :

- votre facture
- des justificatifs de vos ressources

Numéro de contrat



Comment l'aide est-elle versée ?

Après étude de votre situation, le CCAS* vous informe du montant de l'aide attribuée. Le Service de l'eau réduit alors votre impayé du montant de l'aide.

* Les coordonnées du CCAS sont disponibles en mairie



SI VOUS PAYEZ L'EAU DANS VOS CHARGES

L'AIDE EAU SOLIDAIRE PEUT VOUS AIDER À RÉDUIRE LE MONTANT DE VOS CHARGES D'EAU

Contactez votre centre communal
d'action sociale (CCAS)*.

Pour en bénéficier, le CCAS* vous demandera :

- le numéro du contrat d'abonnement au Service de l'eau de votre immeuble (disponible auprès de son gestionnaire)
- vos quittances de loyers et de charges
- des justificatifs de vos ressources

Comment l'aide est-elle versée ?

Après étude de votre situation, le CCAS* vous informe du montant de l'aide attribuée. Le Service de l'eau verse l'aide au gestionnaire de votre immeuble.

Son montant vient en déduction de votre quittance de charges.

**L'AIDE EAU
SOLIDAIRE**

**Un des outils du programme
Eau Solidaire du SEDIF**
pour rendre effectif le droit
à l'eau pour tous.



09 06 369 900*

du lundi au vendredi de 8h à 19h30
et le samedi de 9h à 12h30



URGENCE FUITE (24H/24)

09 69 369 918*

**Appel non surtaxé*



leaudiledefrance.fr

(rubrique "Mon espace")



L'Eau d'Île-de-France

94417 Saint-Maurice Cedex



Site d'accueil d'Aubervilliers

L'Eau d'Île-de-France

2, rue du Sucre - 93300 Aubervilliers

(M) (12) (RER) (E) (T) (3b)

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h45
et le samedi de 9h à 11h45

